

## Note de présentation du programme Patrimonial de court et moyen terme

L'équipe de direction est engagée dans une démarche de programmation, et de présentation des travaux prévus et en court sur le campus. Le programme de travaux sera actualisé tous les semestres, avec un retour sur l'état d'avancement, les points de blocage, l'actualisation nécessaire et l'entrée de nouvelles opérations.

Cette démarche appelle cependant deux remarques :

1- Cette programmation est conditionnée à deux types d'aléas :

- (1) Une programmation ne saurait être parfaitement rigide, des nécessités urgentes étant toujours susceptible d'apparaître.
- (2) Une programmation est soumise, comme toute démarche prévisionnelle, à une incertitude budgétaire, et celle-ci est particulièrement forte en matière patrimoniale (la baisse et l'attribution de plus en plus tardive des crédits de sécurité étant notable ces dernières années)

2- Cette programmation s'inscrit dans le contexte d'une situation patrimoniale extrêmement dégradée. D'une part en raison de l'âge avancé des bâtiments (qui datent des années 60) et de leur mode de construction. D'autre part en raison de leur usage scientifique, pour des opérations d'enseignement ou de recherche, présentant un niveau de risque élevé. Le bâti est pour ces deux raisons très éloigné des normes actuelles (énergétiques, d'accessibilité de sécurité) et il se dégrade car l'université n'a jamais véritablement disposé, et ne dispose plus du tout, des moyens permettant un entretien préventif, elle est donc condamnée à intervenir tardivement, de manière curative, ce qui est finalement plus coûteux. Enfin, l'usage des bâtiments a changé depuis les années soixante, et il y a une inadaptation certaine de notre bâti aux nouvelles contraintes, de recherche et d'enseignement, qui suppose de modifier continûment nos bâtiments pour un meilleur usage enseignement/recherche. Le *plan Campus* répond en partie aux exigences en matière de recherche. Il nous faut cependant, à côté de ce *plan campus*, avancer dans leur adaptation aux nouvelles formes de pédagogie et à l'évolution des effectifs étudiants (plus de travail en groupe restreint, plus d'étudiants tertiaires...). Ce contexte contraint de manière très forte les choix réalisés.

Cette année la lettre de cadrage propose d'ouvrir au budget primitif 1 M € On espère pouvoir disposer d'une dotation budgétaire fléchée pour la mise en sécurité pour 1 M€ Si nous ne pouvions disposer de cette dotation minimale – qui serait dramatique au regard des besoins - il nous faudrait puiser dans nos réserve. La programmation 2014 porte donc sur 2 M €

Dans le contexte rappelé ci-dessus, la priorisation 2014 se répartie de la manière suivante :

- (1) 60% de l'effort porte sur des travaux de mise en sécurité – déterminés en fonction de l'urgence de protection des personnes conformément au plan de prévention de l'université et aux recommandations des commissions de sécurité lors de leur visite
- (2) 20 % de l'effort porte sur des opérations de recherche (en partie co-financé) pour des laboratoires, dans le secteur Biologie, présentant un risque imminent de fermeture et de suspension des activités de recherche.
- (3) 20% relève de l'amélioration de la vie sur le campus et en particulier de l'accueil des étudiants

L'effort produit cette année ne pourra porter ces fruits que s'il se poursuit de manière pluriannuelle.

Un second document (*prospective immobilière*) indique une priorisation de moyen long/terme qui reprend cette exigence d'une attention soutenue à notre patrimoine.

Cette dimension pluriannuelle est au cœur du SPSI voté l'an dernier et transmise au ministère.

Dans le cadre de nos échanges réguliers avec le ministère ce dernier nous a demandé au printemps de faire remonter une liste des travaux urgents et immédiatement réalisables à la charnière des deux CPER. Cela nous a conduit – sous un délai de deux semaines- à lister une série de travaux de moyen/long terme et de les prioriser.

Par ailleurs, le conseil régional a lancé de manière concomitante un plan « Zéro Carbone 2050 ». Dans ce cadre nous avons pu nous positionner, en raison de notre politique active, et reconnue comme pilote, en matière de développement durable, comme un des terrains d'application immédiat de cette politique ambitieuse au plan environnemental.

Pour cette raison, et de manière à mettre en cohérence les exigences régionales, nationales et les nécessités locales, nous avons proposé une priorisation (avec une évaluation globale et approximative des coûts) comportant une double échelle – selon que nous puissions selon l'aide effective de l'Etat et de la Région réaliser les travaux prévus dans le cadre du SPSI de manière plus ou moins innovante et exigeantes au plan environnemental.

Le document n'est pas contractuel et ne nous engage pas formellement, mais il précise notre SPSI et donne une indication sur notre ligne directrice en matière patrimoniale.